



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Comptes publics de la province

Rapport annuel 2015, chapitre 2

Contexte

- Chaque année, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor préparent les Comptes publics de l'Ontario, qui se composent du rapport annuel de la province (y compris les états financiers consolidés) ainsi que de trois volumes complémentaires renfermant de l'information financière supplémentaire.
- Le Bureau de la vérificatrice générale vérifie les états financiers consolidés, et le rapport d'audit est inclus dans le rapport annuel de la province.
- Le Bureau de la vérificatrice générale examine également d'autres renseignements communiqués dans le rapport annuel de la province et les volumes complémentaires pour s'assurer qu'ils concordent avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.



Objectif de l'audit

- Obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.



Conclusions générales

- Les états financiers consolidés de la province donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Ontario au 31 mars 2015.
- Le déficit annuel de la province s'établissait à 10,3 milliards de dollars en 2014-2015, en baisse par rapport au déficit de 10,5 milliards l'exercice précédent.
- La dette nette de la province totalisait 284,6 milliards de dollars en 2014-2015, contre 267,2 milliards l'exercice précédent.



Constatations particulières

- Parmi les principaux facteurs ayant contribué à la dette nette ces dernières années figurent des déficits importants ainsi que des investissements dans des immobilisations.
- Le gouvernement n'a pas fourni de détails sur ce qu'il compte faire pour réduire la dette provinciale.
- Le rapport annuel présente de l'information utile sur les principes de gestion financière de la province, mais la communication de renseignements supplémentaires pourrait améliorer le rapport.
- La loi qui entraîne la privatisation partielle de Hydro One supprime la responsabilité de surveillance qui incombe à la vérificatrice générale, même si la province conservera le contrôle de la société pour de nombreuses années à venir.



Recommandations

- Le gouvernement doit travailler à l'élaboration d'un plan de réduction de la dette totale à long terme, relié à son objectif de ramener le ratio de la dette nette au PIB au niveau de 27 % enregistré avant la récession.
- Le gouvernement doit tenir compte des indications données dans les énoncés de pratiques recommandées du CCSP lorsqu'il prépare l'étude et l'analyse des états financiers aux fins de son rapport annuel.



Explorez notre site Web

- Accédez au [rapport d'audit intégral](#).
- Consultez notre [Rapport annuel 2015](#) et nos [communiqués](#).
- Apprenez-en plus sur [notre Bureau](#).
- Faites-nous part de vos [commentaires](#).

